

AR Prefecture

016-200054047-20231106-2023_11_06_19-DE
Reçu le 08/11/2023
Publié le 08/11/2023

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE**, la vente du bien ayant eu lieu, la dénonciation de cette convention avec l'ANAH
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié de dénonciation de cette convention

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 7 novembre 2023

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

